CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 juin 1965

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. SHASTRI, PREMIER MINISTRE DE L'INDE

M. l'Orafeur: A l'ordre! Aujourd'hui, la Chambre a l'insigne honneur d'accueillir, à la tribune de l'Orafeur, Lal Bahadur Shastri, premier ministre de l'Inde. (Applaudissements)

Ce digne successeur du regretté M. Nehru, en qui nous saluons un collègue parlementaire et le chef élu de la plus grande démocratie du monde, en est à sa première visite au Canada.

Le premier ministre de notre grand associé au sein du Commonwealth est un homme du peuple, un apôtre de la paix. Disciple du mahatma Gandhi dès l'âge de seize ans, il a lutté avec courage pour la liberté nationale, puis joué un rôle de premier plan dans les efforts, positifs et fructueux, de son pays vers l'autodétermination. Il a servi son peuple avec probité, compétence et humilité. L'élection de Lal Bahadur à la plus haute fonction conformément à la volonté de son peuple, démontre d'une façon très frappante l'efficacité du régime démocratique en Inde.

Les relations entre l'Inde et le Canada ont toujours été étroites et cordiales. Nous avons beaucoup de choses en commun. Nos deux pays s'étendent d'une mer à l'autre. C'était en cherchant une route plus courte vers l'Inde que notre pays a été découvert et nos autochtones portent encore le nom honorable d'Indiens. Sur la scène mondiale, comme membres du Commonwealth des nations, nous avons travaillé ensemble et nous avons partagé les mêmes aspirations en vue de faire régner la paix dans le monde. Dans l'administration de nos propres affaires, nous avons adopté tous deux le régime parlementaire, car nous sommes les héritiers communs de la tradition démocratique britannique.

Aujourd'hui, le Canada s'efforce de surmonter les problèmes d'unité nationale qui résultent de quatre cents ans d'histoire, à peine, pendant lesquels deux groupes de langue et de culture différentes ont vécu côte à côte.

Nous pouvons certes nous encourager empensant à l'Inde, société multilingue et multiraciale réunissant un grand nombre de religions et de cultures et dont l'histoire remonte à plusieurs siècles. Ses réalisations remarquables malgré tant d'épreuves constituent sûrement un exemple pour le monde entier.

Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur. Nous saluons en vous le chef d'une grande nation historique dont les progrès à venir influeront sensiblement sur le maintien de la démocratie et de la paix dans le monde.

LA PROCÉDURE

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité spécial de la procédure de la Chambre des communes. Des exemplaires anglais et français sont disponibles pour les députés. Conformément à l'entente conclue mardi dernier, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption au cours de l'après-midi.

Avant que les motions soient mises en discussion, monsieur l'Orateur, et comme je vais proposer l'adoption du rapport, je me demande si la Chambre voudrait disposer des affaires courantes et des questions comme d'habitude, quitte à revenir à l'appel des motions après la période des questions. Ainsi, les députés ne perdraient pas l'occasion de poser des questions.

Des voix: D'accord!

(Le texte de ce rapport est publié dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.)

L'ASSURANCE SOCIALE

MODIFICATION DE LA CARTE D'IMMATRICULATION

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, conformément à la promesse faite au chef de l'opposition il y a quelques jours, je veux annoncer à la Chambre certaines décisions prises au sujet de l'utilisation et de la forme des cartes d'immatriculation d'assurance sociale, à l'avenir.

On se souvient que cette carte a été distribuée l'an dernier relativement à l'assurancechômage et qu'elle était destinée à fournir un système d'immatriculation pour le régime